

cie l'honorable député de Victoria (M. Prior) de ses bonnes paroles à mon adresse, mais il est un point de son discours que je ne puis admettre; c'est quand il dit que pour le service actif il est juste et à propos de confier les commandements aux officiers des régiments réguliers, de préférence aux officiers de la milice ordinaire.

L'honorable M. PRIOR : Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. HUGHES (Victoria-nord) : Je suis heureux d'entendre cette explication. L'honorable député a aussi donné un état des effectifs fournis par les différentes colonies, pendant la guerre du Transvaal. La Nouvelle-Zélande a envoyé en Afrique-sud 27 soldats par 10,000 de sa population; l'Australie et la Tasmanie, 17, et le Canada, 5.

On a parlé des beaux états de service des Canadiens dans le Sud-africain, et je suis en état de corroborer tout ce qui a été dit de la vaillance et du courage de nos officiers et de nos soldats, mais je dois ajouter qu'au cours de toute cette campagne, aucun corps d'armée, impérial ou colonial, n'a surpassé en quoi que ce soit, les contingents de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Remarquez bien que les soldats n'étaient pas meilleurs que les autres, mais leurs officiers étaient presque entièrement choisis parmi la milice active du pays qui se compose de cultivateurs, de commerçants, de volontaires. Ces hommes possédaient les qualités morales et intellectuelles que la vie de caserne ou le métier de soldat ne développent pas au même degré que les autres occupations ordinaires.

Je tiens à déclarer que je suis intimement convaincu que les succès des troupes de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des autres colonies sont dus à l'intelligence et à l'esprit d'initiative des officiers qui, dans bien des cas, sinon dans tous, n'avaient pas été pris dans les régiments réguliers.

Je ne voudrais pas qu'on tirât de ce que je viens de dire, un argument contre l'augmentation de la solde des officiers des corps permanents, ou contre le paiement d'une pension de retraite, après un certain nombre d'années de service. J'ai toujours considéré ces officiers comme des instructeurs, plutôt que comme des militaires. Il y a déjà dix ans, je disais qu'ils étaient des instructeurs militaires, et je n'ai pas trouvé de raison depuis pour changer d'opinion.

J'espère que le ministre de la Milice ne se contentera pas d'accorder des pensions, mais qu'il prendra aussi les moyens de nous assurer les services des meilleurs talents, afin que nos collègues et nos différentes institutions militaires fournissent à notre milice des officiers instructeurs, comme ceux que le pays devrait avoir.

M. HYMAN : Je ne voudrais pas laisser clore le débat en laissant le public sous l'impression qu'il n'y a que les officiers ou ceux qui, comme l'honorable député de Victoria,

N.-E., ont déjà été ministre de la milice, qui s'intéressent à cette question. Tout en n'étant pas militaire je porte un vif intérêt à ce débat et je déclare, tout d'abord, que je verrais avec un extrême plaisir le gouvernement adopter un moyen quelconque pour reconnaître d'une manière convenable les services des officiers et soldats des régiments réguliers du Canada.

Je ne crois pas me tromper en disant à l'honorable ministre que s'il soumet un projet à cette fin, il rencontrera un chaleureux appui, des deux côtés de la Chambre, et j'ai constaté avec plaisir, par ce qui vient d'être dit, qu'il peut compter sur le concours presque unanime de l'opposition.

Si nous voulons introduire le militarisme au Canada—si je puis me servir de cette expression—il est important de s'assurer le concours de l'élite de la population pour ce service, d'avoir des hommes de tête et de cœur, et bien doués physiquement. Puis quand le pays aura utilisé les meilleures années de leur vie, il serait indigne du pays de les jeter au rancart comme de vieux chevaux qui n'ont plus qu'à attendre que la mort vienne les délivrer. L'Etat accorde une pension de retraite aux fonctionnaires publics, et je considère qu'il y a plus de raisons encore pour en donner une aux officiers et soldats des corps réguliers.

Je crois dans tout ce qui a été dit au sujet des dépenses que sont obligés de faire tous ceux qui appartiennent aux corps réguliers, soit comme officiers, soit comme soldats. Je parle par expérience quand je dis que c'est à peine si nous leur donnons de quoi vivre. Je connais nombre de cas, dans lesquels des officiers de hauts grades, après avoir pris leur retraite, après avoir atteint la limite d'âge, ont été obligés, pour ne pas mourir de faim, d'accepter des fonctions se rapprochant de la domesticité.

Je ne crois pas que cela soit du goût du peuple canadien, et il suffira de faire comprendre la question à la Chambre et au pays, pour que tout le monde se range à l'avis du ministre, s'il nous présente un bill comme celui dont il est question. S'il y a dans le système militaire de l'Angleterre une chose que je trouve condamnable, c'est le fait bien connu qu'il n'y a que ceux qui possèdent de la fortune qui puissent accepter une commission dans un régiment de ligne, ou une arme quelconque de l'armée anglaise. Il ne faut pas qu'au Canada les grades soient réservés à ceux qui ont de la fortune et peuvent ainsi se contenter des maigres appointements de l'Etat. L'armée devrait être ouverte à tous ceux qui désirent servir leur pays en cette qualité, et possèdent des aptitudes pour la carrière militaire. Puis quand vient la vieillesse et ses infirmités, l'Etat doit pourvoir à la subsistance de ces vieux serviteurs.

J'ignore quelles seront les dispositions du bill qu'on nous promet, et je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais, je le répète, j'espère que le bill sera étudié en